



Paris, le 6 décembre 2021

OCDE: ACCORD SECTORIEL SUR LES CRÉDITS À L'EXPORTATION D'AÉRONEFS CIVILS

Marge de Référence pour les aéronefs civils

2011 ASU

La marge de référence applicable pour le mois défini ci-dessous est établie et est appliquée pour toute opération de soutien financier public à des aéronefs civils, conformément à l'article 8 de l'Appendice III de l'Accord sectoriel sur les aéronefs civils de 2011 (l'ASU de 2011), qui est annexé à l'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public (l'Arrangement).

Mois d'application	15-12-2021 14-01-2022	15-11-2021 14-12-2021
marge de référence (bps per annum)	<u>34</u>	34

Demandes sur crédit à l'exportation: •Tél. (33)1 45 24 89 11 • Fax. (33)1 44 30 61 58

• Adresse électronique: xcred.secretariat@oecd.org

Organisation de coopération et de développement économiques, 2 rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France

Internet: www.oecd.org